

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 20 mars 2013

sous la Présidence de Madame Muriel THALMANN

**Préavis 01-2013 Renouvellement extraordinaire de compteurs
électriques
Crédit demandé CHF 285'000.00**

Le Conseil communal de Pully

vu le préavis municipal N° 01-2013 du 5 février 2013,
vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire,
vu le préavis de la Commission des finances,

décide

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 285'000.00 TTC, destiné à couvrir les frais nécessaires au remplacement extraordinaire de 1'500 compteurs électriques, montant à prélever sur les disponibilités de la bourse communales
4. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses par annuités égales sur une période de 5 ans maximum.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

La présidente



Muriel THALMANN



La secrétaire



Jacqueline VALLOTTON

Pully, le 21 mars 2013